



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal de Circulation Temporaire

Rétrécissement de la chaussée – rue Hënneschtgaass à Hobscheid

En raison des travaux de bétonnage moyennant la mise en place d'une pompe à béton à l'adresse 2A, rue Hënneschtgaass à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 10 mai 2022, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Le mardi, 17 mai 2022 de 9h00 à 11h00, la chaussée dans la rue Hënneschtgaass à Hobscheid est rétrécie sur une voie sur le tronçon limité devant la future résidence sise au no. 2A.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 mai 2022.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu